

RAPPORT

Conseil Consultatif Régional pour les eaux Occidentales Septentrionales

**Groupe de travail 3 (Manche)
Paris, 8 juillet 2010 (09h30-13h00)**

**Président de séance: Daniel Lefèvre
Rapporteur: Jim Portus**

1. Accueil

- Le président de séance a accueilli les membres, les observateurs et les invités à Paris pour le Groupe de travail 3 du CCREOS.
- Adoption de l'ordre du jour: Stéphanie a demandé l'addition des discussions relatives au plan concernant le cabillaud comme sujet horizontal au GT3. Ceci a été accepté. L'ordre du jour a été approuvé avec les remerciements au Secrétariat.
- Les excuses de Jacques Bigot, Beatrice Harmel et D Thomas ont été notées.
- Adoption du rapport de la dernière réunion (Madrid, 3 mars 2010): approuvé.
- Examen de la recommandation 2010 du CIEM pour VIId & e (Manche)

2. Examen des réponses de la Commission aux opinions et correspondances précédentes du CCREOS

Directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»: La Commission DGENV a refusé la demande du CCREOS en vue d'être nommé partie prenante au GT DCSMM, en précisant que les parties prenantes sont suffisamment représentées par d'autres groupes tels que les OP, ONGe, EAFPO, NFFO et SFF. Le président de séance a regretté le refus. Les membres ont approuvé que le CCREOS devrait être informé de la procédure en raison des impacts socio-économiques de la DCSMM. Les autres ont approuvé. Il a été estimé que le CCREOS a un droit légitime de participer et qu'il manque quelque chose dans la réflexion de la Commission. Il a été convenu qu'un autre courrier serait rédigé.

Action: Courrier du secrétariat à la DG MARE exprimant les préoccupations selon lesquelles bien que les parties prenantes soient impliquées, le CCREOS devrait être invité et participer à la procédure et aux travaux d'ordre socio-économique au GT DG ENV D2.

Raies ondulées: Le courrier de la Commission a été joint au dossier de la réunion. COM a demandé au CSTEP de préparer une brève présentation des connaissances dans quelques mois. Les Français ont déposé une demande avec justificatifs en faveur de mesures de gestion pour la réouverture de la pêcherie non ciblée de la raie ondulée. Le CIEM a demandé la fermeture de la pêcherie ciblée. Cette espèce est une prise accessoire. Les données du CIEM sont basées sur les débarquements compilés à partir des marchés. Cette espèce est très localisée dans sa distribution. La disparition des prises est temporaire, mais il y a désormais une pêcherie forte de la raie ondulée. L'espèce n'a pas disparu. L'interdiction provoque les rejets. Bon taux de survie mais pas 100%.

Taux de survie après rejet pour le cabillaud, la plie et les raies: Kenneth Patterson, le représentant de la Commission, a fait un rapport oral à la réunion. Les taux de survie dépendent fortement du type d'engin utilisé. Les raies et les aiguillats présentent un taux de survie très élevé de l'ordre de 55% dans les chaluts, de 65% à 70% dans les palangres. Les rejets de plies sont d'environ 10%. Il en est de même pour la sole. Le cabillaud a un taux de survie assez faible mais qui peut être plus élevé dans les palangres. Le président de séance a recommandé que l'interdiction sur les raies ondulées soit levée à la lumière du taux de survie.

Action: le rapport du CSTEP sur les raies ondulées est imminent. Le président de séance espère que l'interdiction sera annulée. Demander à la Commission de fournir le rapport du CSTEP sur les taux de survie après rejet des raies et des requins en VII; et de la plie en VIII.

3. Présentation du JNCC sur l'aménagement de l'espace marin:

Echéancier: Réseau cohérent de ZPM avant 2012. Il y a déjà 81 ZSC, 105 SPA plus d'autres types de ZPM. Sites désignés en fonction des meilleures données scientifiques disponibles – pas de différence ici avec Natura 2000; mais dans ce cas l'aspect socio-économique est pris en compte. L'objectif de ZPM n'exclura pas nécessairement certaines activités. Le JNCC a participé à l'équipe de liaison des pêcheries internationales 2. Espère participer et collecter des données relatives à l'activité de pêche ; impliquer les pêcheurs à chaque stade ; offrir un forum pour un feed-back régulier ; diffuser l'information dans un langage clair et compréhensible. Données VMS fusionnées pour le Royaume-Uni et en dehors du Royaume-Uni ; organisé par engin de pêche et par état membre. Judicieux de savoir où les états membres pêchent; droits de pêche historiques; information anecdotique des pêcheurs du Royaume-Uni. Pas de représentation pour les bateaux qui ne sont pas du Royaume-Uni inférieurs à 15 mètres, si deux sites sont comparables en termes biologiques, ils tenteront de minimiser les impacts socio-économiques et n'ont pas de zones représentatives dans les zones de pêche intensive.

Action: Inviter le JNCC à faire un rapport à propos de l'avancement des actions en relation aux projets de ZPM. Questionnaire des pêcheurs à envoyer aux membres: Web GIS développé spécifiquement pour les projets de ZPM au Royaume-Uni (pas en Ecosse); outil pour recueillir les données sur le site web.

Commentaires de l'auditoire:

Il y a eu un débat animé. En réponse à "Qui a mis en place le projet?" Tom Blasdale (JNCC) a précisé que conformément à la loi britannique relative à l'accès aux zones maritimes et côtières, en Angleterre et au Pays de Galles, ce projet de ZPM est du ressort de DEFRA. Il existe 4b projets régionaux ; la collecte des données pour les données relatives aux eaux extraterritoriales et aux flottilles internationales remise au JNCC par le gouvernement britannique.

Barrie Deas a affirmé que la date limite fixée à la fin du mois d'octobre est une mission impossible. Nous devons faire usage des meilleures données scientifiques disponibles : elles doivent être très fiables ou ne pas être du tout. M. Deas a exprimé ses préoccupations eu égard à la qualité et la quantité d'informations concernant les endroits où les pêcheurs peuvent pêcher, les bateaux et les conséquences pour l'ensemble des communautés de pêcheurs. Selon son opinion, le JNCC s'adresse aux CCR très tardivement. Il a également précisé que les CCRs ne peuvent fournir les données eux mêmes.

Pour réussir, il faut un procédé efficace d'extraction de l'information au niveau de résolution requis. Si le projet de ZPM est séparé de Natura 2000, nous serons peut-être confrontés à un problème de discrimination s'il ne s'applique qu'au Royaume-Uni – quel est l'intérêt si les flottilles internationales sont autorisées dans ces zones et que les flottilles anglaises ne le sont pas? D'autres questions, hormis les questions évidentes concernant le déplacement de pêche.

D'autres membres ont exprimé de fortes préoccupations.

Bertie Armstrong a parlé de la complexité de ce procédé et a convenu avec Barrie qu'il ne peut réussir dans les délais impartis. Il a suggéré qu'une période de 5 ans serait le minimum requis. Il y a également un manque d'application des bonnes connaissances en matière de déplacement de pêche avec un risque potentiel de dommage biologique dans d'autres zones. Ceci pourrait avoir des conséquences imprévisibles. Au Royaume-Uni, l'industrie a mis en place une coalition de la pêche en vue de se consacrer à ce sujet très important.

Stéphanie Tachoures a demandé "Qu'essayez-vous de protéger?" Elle a souligné qu'il est important d'avoir des données françaises à la bonne échelle. Cependant, la permission d'utiliser les données VMS ne sera pas accordée avant de savoir à quel usage elles sont destinées.

En réponse aux questions posées, M. Blasdale a confirmé que le JNCC n'a aucune intention de n'appliquer ces mesures qu'aux bateaux britanniques. Ces zones doivent être non-discriminatoires et avoir une autorité CE. L'objectif est de protéger d'autres espèces et habitats qui ne sont pas couverts par la directive Habitats mais qui ont une importance nationale. Ils ont accès à la base de données d'activités du CSTEP à partir de VMS, mais au niveau du rectangle CIEM qui est trop brut pour les plus petites zones de ZMP. Ils souhaitent minimiser les impacts sociaux et économiques. Cependant, commentaires selon lesquels l'étude géologique britannique des Broadscale Habitats n'est même pas aussi détaillée que le rectangle CIEM.

Un délégué britannique a suggéré que les données relatives aux habitats devraient être présentées à l'industrie en unités maritimes et non en unités de terrain. Stephanie T a proposé que le CNPMM accueille une réunion de la MPA Fishing Coalition avec plusieurs groupes de l'industrie française et le JNCC.

Action: Barrie va rédiger un courrier de réclamation pour le gouvernement britannique et l'officier de liaison du JNCC, exprimant les préoccupations du CCREOS à propos du calendrier de consultation, des conséquences et implications de l'activité de pêche dans les zones examinées. La MPA Fishing Coalition doit coordonner l'offre du CNPMM de rencontrer le JNCC.

4. Mesures techniques pour la coquille Saint-Jacques

Le président de séance a souhaité clarifier que les discussions du GT3 du CCREOS à propos des tailles minimales de débarquement pour les coquilles Saint Jacques ne faisaient référence qu'à la zone CIEM 7d (Manche orientale). Les Français ne cherchent à maintenir la taille minimale à 110mm qu'en 7d. ils ne veulent pas élargir cette taille aux autres zones.

En réponse à une question eu égard au retrait du mot “bivalve” des dispositions relatives aux prises accessoires des mesures techniques de conservation, le représentant de la Commission a confirmé que les dispositions transitoires existantes seraient prolongées pendant 2 ans. Le règlement révisé ne sera pas examiné avant l’année de la réforme de la PCP en 2012 à l’aide de la procédure de codécision qui implique le Conseil et le PE.

5. Opinion relative à une gestion séparée de la plie en 7d et 7e

Il a été noté que Jim Portus a rédigé une opinion à étudier. Les Français ont confirmé leur soutien à la continuation d’une gestion commune du stock. Stéphanie Tachoures a demandé que l’opinion mette l’accent sur le mélange à la limite et la nature transnationale de l’activité de pêche française. Ils ont insisté que l’opinion mette l’accent sur le mélange des stocks et des structures de pêche plutôt que sur les rejets. La Commission a précisé qu’elle a reçu le soutien du CIEM pour une gestion séparée des stocks évalués séparément.

M. Portus a participé au groupe de travail du CSTEP, lors duquel ils ont confirmé un degré élevé de mélange qui a brouillé l’évaluation et compliqué la recommandation. La Commission a renvoyé au rapport du CSTEP. Pendant de nombreuses années, le CIEM a fourni des recommandations sur des évaluations séparées et impliqué 2 gestions de stock. Le rapport soutenait la continuation de cette implication. Il enverra le rapport au CCREOS.

Pour la Commission, M. Patterson a indiqué que le CCREOS devrait préparer son opinion soigneusement après avoir reçu la recommandation formelle du CSTEP, après qu’il ait été accepté au niveau plénier et non sur les rapports verbaux des observateurs de discussions ayant eu lieu aux groupes de travail. Le président de séance a confirmé que les observateurs devraient continuer de rapporter ce qu’ils observent. Il y a souvent un délai entre les groupes de travail et leurs rapports officiels et il est bon que les observateurs présentent aux CCR leurs propres rapports provisoires. Ceci donne lieu au débat nécessaire lors des réunions de CCR. La Commission a confirmé que les décisions en matière de TAC seraient basées sur toutes les recommandations reçues du CIEM et que le contrôle visant à limiter la mortalité par pêche de ces 2 stocks ne pouvait se faire sans une gestion commune. Le rapporteur a lu l’opinion provisoire ayant supprimé la référence à la sole en 7e et le président de séance a proposé son adoption.

Action: Le président de séance a demandé à Jim Portus de noter l’importance accordée par les Français au mélange transfrontalier et à l’exploitation des flottilles et de présenter une nouvelle version provisoire de l’opinion par le biais du secrétariat et des procédures e-mail.

6. Gestion de la sole en 7e: Mise à jour

Le Rapporteur a été observateur à la réunion Scoping SGMOS du CSTEP en juin pour l’évaluation de l’impact. Il a rédigé un rapport provisoire à l’attention du CCREOS et il y a fait référence. Le travail du SGMOS est en cours et va continuer jusqu’en octobre. Les parties économiques sont entreprises par SFIA au Royaume-Uni. Avant la réunion Scoping il avait également rempli un questionnaire relatif à la participation du CCREOS et des parties prenantes à la procédure de décision menant à la mise en place du PGLT.

Sa réponse a rappelé la réunion franco-britannique de juillet 2005 à Plymouth et le travail du CCR qui a suivi la mise en oeuvre du plan de gestion et de reconstitution.

La Commission espérait que certaines recommandations de l'évaluation de l'impact seraient disponibles pour faciliter les décisions qui fixent le TAC pour 2011. La recommandation du CIEM avait été présentée au CCR la veille. La F0.27 cible du PGLT avait été atteinte et même dépassée. L'augmentation du TAC limitée à 15%. Entre-temps, l'industrie a progressé avec la certification MSC pour les chalutiers à perche en Manche et dans les Parages Ouest. L'évaluation de l'impact apporterait une recommandation eu égard à la direction et à l'intensité futures du PGLT au cours des prochaines années. M. Portus a déclaré que la limite du changement de TAC à 15% privait l'industrie de justice pour la perte inutile de quota l'année précédente. La restauration du niveau de TAC de 2008 est justifiée.

7. Crustacés

Stéphanie Tachoures a présenté un rapport sur les initiatives menées par l'industrie visant à gérer l'augmentation importante de débarquements en particulier en Irlande et en Ecosse. Elle a précisé que les producteurs ont accepté de collaborer afin d'identifier certaines solutions. Ils ont indiqué la période juin-octobre en termes de réduction des débarquements. Ils comprennent le point juridique selon lequel les producteurs ne peuvent pas être contraints par la fixation des prix et ils ont soulevé la question avec les négociants et les distributeurs en sollicitant leur aide par le maintien des prix.

Il a été noté que la situation de l'offre était déjà meilleure cette année, donc les réunions ont probablement eu une influence bénéfique. Nous devons attendre et voir ce qui se passe au cours des prochaines semaines. Mme Tachoures a encouragé les producteurs à éviter la saturation du marché. La nouvelle pêcherie de tourteau en mer du Nord doit également tenir compte de l'offre et de la demande. Les deux CCR auraient peut-être avantage à se rencontrer.

Les CCR devraient concentrer davantage leurs efforts en matière de gestion sur la bonne santé des stocks. Les produits et les marchés relèvent des producteurs. Barrie Deas a précisé que le CCR mer du Nord a étudié le courrier des Français. Ils ont débattu les implications légales de la fixation des prix. Le CCR mer du Nord comprend la question de la surproduction. Une solution positive verrait une organisation internationale de producteurs doter cette structure d'un caractère plus formel. Les mesures de gestion spécifiques visant à améliorer la durabilité du stock sont les bienvenues. Le secrétariat a rappelé que les questions de marché doivent être traitées au niveau du CCPA.

8. Perspective française concernant le bar

Le président de séance a invité l'auditoire à exprimer ses commentaires. Il a fait référence aux propositions britanniques qui augmenteraient la taille du bar à 40cm. En France la taille est de 35cm. M. Lefèvre souhaite vivement réglementer cette pêcherie avant l'effondrement du stock ou avant que la Commission ne le réglemente d'une façon différente. Il a encouragé la réflexion et la proposition d'une gestion durable de la pêcherie du bar. Le stock semble relativement sain mais il est également très important au niveau économique et doit être géré de manière durable.

Action: Daniel et l'industrie française font faire une présentation de leur proposition de réglementation de la pêche au bar dans la Manche afin de garantir une gestion saine et durable de la pêcherie. Le CCREOS invite le CIEM à faire une présentation en relation à l'état de ce stock et à commenter les plans français pour les futures propositions.

9. Point supplémentaire: Plans de zone de reconstitution du cabillaud:

Ce point a été proposé par Stéphanie Tachoures. Le CCR mer du Nord a fait un bon travail en relation aux réductions d'effort, aux exemptions et aux dispenses. Elle a encouragé le CCREOS à écrire au CCR mer du Nord pour lui exprimer son soutien. Richard Brouzes a estimé que le soutien devrait représenter plus qu'un courrier. Il a exprimé ses préoccupations eu égard aux zones de fermeture, aux restrictions d'engins et aux risques de diversion des flottilles vers d'autres zones pour éviter les pénalités. Barrie Deas a soutenu la suggestion d'un inventaire des mesures et ensuite d'un courrier de soutien détaillé. La Commission a encouragé le CCR à bien lire les termes d'exemptions pour <5% des bateaux avant de rédiger un courrier pour la Commission.

10. Propositions et actions convenues à soumettre au comité exécutif

- a) Le secrétariat va rédiger un courrier sur la DCSMM en ce qui concerne le CCR EOS comme "partie prenante".
- b) Le secrétariat va demander à la Commission le rapport sur les taux de survie.
- c) Barrie Deas va rédiger un courrier invitant le JNCC à faire un rapport sur le progrès des ZMP impliquant des participants internationaux. M. Deas va également rédiger un courrier au ministre britannique déplorant l'échéancier pour la complétion de la procédure de ZMP.
- d) Le secrétariat va coordonner l'invitation du CNPMM au JNCC de rencontrer l'industrie française et UK MPA Coalition.
- e) Le rapporteur va réécrire l'opinion relative à la plie en 7d 7e et le secrétariat va le diffuser pour recueillir les commentaires et les modifications avant de le soumettre à la Commission avant fin juillet.
- f) Les Français vont préparer et présenter des propositions pour une gestion durable du bar.
- g) Richard Brouzes va rédiger un courrier en soutien à la position du CCR mer du Nord relative aux mesures de reconstitution du cabillaud, incluant l'analyse de l'inventaire des mesures.

Fin de la réunion

ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>	<u>Status</u>
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Tom	Blasdale	Joint Nature Conservation Committee	Expert Scientifique
Richard	Brouzes	COPEPORT Marée OPBN	Membre
Luc	Corbisier	SDVO	Membre
John	Crudden	European Anglers Association	Membre
Bruno	Dachicourt	France Pêche Durable et Responsable	Membre
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations	Membre
Paul	Francoise	CNPMEM	Membre
Sam	Lambourn	Président CCR EOS	Président CCR EOS
André	LeBerre	CRPMEM Bretagne	Membre
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie	Président GT3
Colm	Lordan	Marine Institute	Expert Scientifique
Joe	Maddock	Irish Fishermen Organisation	Membre
Eamon	Mangan	Ministère Agriculture et Pêche de France	Etat Membre
Johnny	Murt	Joint Nature Conservation Committee	Présentateur
Conor	Nolan	CCR EOS Secretariat	Secrétariat
Kenneth	Patterson	DG MARE	Commission Européenne
Jim	Portus	South West Fish Producers Organisation Ltd	Membre – Rapporteur
Alexandre	Rodríguez	CCR EOS Secretariat	Secrétariat
Pieter-Jan	Schon	AFBINI	Expert Scientifique
Stéphanie	Tachoures	CNPMEM	Observateur
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation	Membre